



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
LIMITÉE

CBD/COP/15/Part-II/L.1  
19 décembre 2022

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quinzième réunion – Deuxième partie  
Montréal, Canada, 7–19 décembre 2022  
Point 29 de l'ordre du jour

### PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION

*Rapporteur : Elvana Ramaj (Albanie)*

#### INTRODUCTION

##### A. Informations générales

1. La Conférence des Parties a tenu sa quinzième réunion en même temps que la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Protocole de Cartagena) et la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (Protocole de Nagoya).
2. En raison des circonstances entourant la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), la réunion s'est tenue en deux parties, la première partie (partie I) consistant en un segment de haut niveau tenu en ligne et comprenant une participation limitée en personne à Kunming (Chine), les 12 et 13 octobre 2021, et la seconde partie (partie II) tenue en personne à Montréal (Canada), du 7 au 19 décembre 2022. Le présent rapport rend compte des travaux de la deuxième partie de la réunion.<sup>1</sup>
3. La deuxième partie de la réunion a été précédée d'une cérémonie d'accueil par le chef traditionnel de la nation Onondaga, suivie de déclarations d'autres dignitaires et d'une présentation culturelle, le 6 décembre 2022.

##### B. Participation

4. Tous les États ont été invités à participer à la deuxième partie de la réunion. Les Parties à la Convention ci-après y ont participé : [à compléter].
5. L'État ci-après non Partie à la Convention était également représenté : États-Unis d'Amérique.
6. Pour tous les autres participants, voir l'annexe I au présent rapport.

---

<sup>1</sup> Le rapport de la première partie est publié sous la cote CBD/COP/15/4.

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION

### Point 1. Ouverture de la réunion

7. La deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties a été déclarée ouverte par Runqiu Huang, Ministre chinois de l'écologie et de l'environnement et président de la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, le mercredi 7 décembre 2022 à 10h25.

8. Le président, ainsi que Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Steven Guilbeault, Ministre de l'environnement et du changement climatique du Canada, et Elizabeth Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, ont prononcé des discours d'ouverture.

9. Dans sa déclaration, le président a déclaré que la partie actuelle de la réunion - pour laquelle la première partie avait jeté des bases solides - était l'occasion de passer de la disharmonie à l'harmonie, de mettre fin à l'orgie de destruction et de conclure un pacte de paix avec la nature dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de renforcement de la protection mondiale de la biodiversité. Dans ce contexte, il attend avec intérêt une démonstration de coopération internationale, de détermination politique, d'extrême bonne volonté, de souplesse, de compromis sur les questions clefs, et d'engagements positifs en faveur d'une augmentation continue du financement visant à promouvoir le processus de consultation. L'accent devrait être mis en priorité sur la résolution des difficultés et la recherche d'un consensus le plus large possible afin de parvenir à un document-cadre qui ferait date et écrirait un nouveau chapitre dans la gouvernance mondiale de la biodiversité.

10. Dans ses remarques, Mme Andersen a déclaré que la réunion devait garantir l'avenir du système de maintien de la vie sur Terre, en mettant en place un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux, qui affronterait les cinq cavaliers de l'apocalypse naturelle, aborderait les facteurs sous-jacents de la perte de biodiversité, et reconnaîtrait et protégerait les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Le cadre doit également être en adéquation avec l'Accord de Paris et d'autres instruments pertinents, être doté de ressources suffisantes et être mis en oeuvre avec une plus grande transparence et une plus grande responsabilité en ce qui concerne les progrès accomplis. Il est toutefois essentiel d'accélérer le rythme des négociations, toutes les parties prenantes assumant leur responsabilité unique de décider d'un plan pour faire la paix avec la nature, en tant qu'essence irremplaçable de la vie. C'était un choix entre tout – au moyen du renforcement du réseau de la vie afin qu'il puisse porter tout le poids de l'humanité pour les siècles à venir - ou rien.

11. M. Guilbeault a souligné que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 doit arrêter et inverser les facteurs à l'origine de l'effondrement rapide des écosystèmes et mettre la nature sur la voie du rétablissement. Il est essentiel que le cadre comprenne un engagement à conserver un minimum de 30 % des terres et des océans du monde d'ici à 2030. Les objectifs ambitieux doivent aller de pair avec des mesures concrètes : comme le premier ministre Trudeau l'avait annoncé lors l'événement cérémoniel d'ouverture la veille, le Canada a augmenté considérablement son aide aux pays en développement pour qu'ils prennent des mesures en matière de biodiversité. Le gouvernement joue un rôle central, mais il doit travailler en étroite collaboration avec la société civile, le secteur privé, les fondations, les universités, les citoyens et les peuples autochtones et les premières nations. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 doit nous unir dans nos efforts pour mettre un terme à l'érosion de la biodiversité et mettre le monde sur la voie d'une Vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050.

12. Mme Mrema a remercié le Gouvernement chinois de son appui résolu au processus de préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Elle a également remercié les nombreux pays donateurs et parties prenantes présents, dont la générosité avait permis la participation de représentants des pays en développement et des communautés autochtones. Elle a exhorté les participants à unir leurs voix individuelles en une seule voix et à élaborer un texte reflétant un consensus, un compromis et une ambition.

13. À la première séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 7 décembre 2022, la Conférence des Parties a également entendu des déclarations générales des représentants de régions, de

groupes de pays, de pays individuels, d'entités des Nations Unies et de grands groupes et d'autres parties prenantes.

14. Des déclarations ont été faites par les représentants du Costa Rica, au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes; des Palaos, au nom des États d'Asie et du Pacifique; et du Sénégal, au nom des États d'Afrique.

15. Des déclarations ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda, au nom des petits États insulaires en développement; de l'Éthiopie, au nom du Groupe des pays hyperdivers animés du même esprit; du Mexique, au nom de l'Australie, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, du Gabon, du Japon, du Malawi, de Monaco, du Nigéria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse, de l'Union européenne et de ses États membres, du Vanuatu et de la Zambie; de la Nouvelle-Zélande, également au nom de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de l'Islande, du Japon, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée et de la Suisse; des Philippines, au nom des États membres de la Coalition de haute ambition pour la nature et les peuples et de l'Alliance mondiale pour les océans; et de l'Union européenne, également au nom de ses États membres.

16. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, au nom du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité.

17. Des déclarations ont été faites par les représentants du Comité consultatif sur les gouvernements infranationaux et la biodiversité (coordonné par Régions4 et le gouvernement du Québec), du Caucus des femmes de la CBD, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GBYN) et du Forum international des autochtones sur la biodiversité (FIAB).

18. Le représentant de la Fédération de Russie a exercé son droit de réponse.

19. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre, la Conférence des Parties a entendu d'autres déclarations des représentants d'une entité des Nations Unies et de grands groupes et d'autres parties prenantes.

20. Un représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a également fait une déclaration.

21. Des déclarations ont été faites également par les représentants de BirdLife International, également au nom de Conservation International, de Campaign for Nature, de Nature and Biodiversity Conservation Union, de Panthera, de la Royal Society for the Protection of Birds, de The Nature Conservancy, de la Wildlife Conservation Society, du Fonds mondial pour la nature et de la Zoological Society of London; de la Business for Nature Coalition; de la Finance for Biodiversity Foundation; du Grantham Institute - Climate Change and Environment; du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire; et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

22. Les déclarations communiquées peuvent être consultées à l'adresse <https://www.cbd.int/meetings/COP-15> sous l'onglet Déclarations.

## **Point 2. Questions d'organisation**

### **A. Élection du Bureau**

23. À la première séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 7 décembre, la Conférence des Parties a pris note du fait que le président, les vice-présidents et le rapporteur qui avaient siégé à la

première partie de la réunion continueraient de s'acquitter de leurs fonctions, à l'exception de deux des vice-présidents, qui ont depuis été remplacés.<sup>2</sup>

24. [à compléter]

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

25. L'ordre du jour de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, tel qu'adopté à la première partie de la réunion, est le suivant :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.
4. Questions en suspens.
5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties.
6. Rapports des réunions préparatoires intersessions et régionales.
7. Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale.
8. Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
9. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
10. Renforcer l'intégration en ce qui concerne les dispositions relatives à l'article 8 j) et aux dispositions connexes.
11. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.
12. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.
13. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, gestion des connaissances et communication.
14. Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen.
15. Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales.
16. Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs.
17. Examen de l'efficacité des processus établis au titre de la Convention et de ses Protocoles.
18. Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties.
19. Aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone.
20. Biodiversité marine et côtière.
21. Espèces exotiques envahissantes.
22. Gestion durable de la faune sauvage.
23. Biodiversité et changement climatique.
24. Biodiversité et agriculture.

---

<sup>2</sup> Vinod Mathur (Inde), qui a été vice-président pour la première partie de la réunion, a été remplacé par Naresh Pal Gangwar, et Andrea Meza Murillo (Costa Rica), qui a été vice-président pour la première partie de la réunion, a été remplacé par Eugenia Arguedas Montezuma.

25. Biodiversité et santé.
26. Nature et culture.
27. Biologie de synthèse.
28. Questions diverses.
29. Adoption du rapport.
30. Clôture de la réunion.

### **C. Organisation des travaux**

26. À la première séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 7 décembre, la Conférence des Parties a examiné une note de la Secrétaire exécutive sur le projet d'organisation des travaux (CBD/COP/15/1/Add.4/Rev.1–CBD/CP/MOP/10/1/Add.4/Rev.1–CBD/NP/MOP/4/1/Add.4/Rev.1) et a décidé d'organiser ses travaux comme indiqué dans cette note. En conséquence, la Conférence des Parties a créé deux groupes de travail et a élu Rosemary Paterson (Nouvelle-Zélande) à la présidence du Groupe de travail I et Helena Jefferey-Brown (Antigua-et-Barbuda) à la présidence du Groupe de travail II.

27. Le 10 décembre, au cours de sa deuxième séance plénière, qui a été en partie une séance de bilan, la Conférence des Parties a entendu les rapports des présidents des groupes de travail et du groupe de contact sur le budget créé au titre du point 7 sur les progrès accomplis à ce jour.

28. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes; de la Nouvelle-Zélande, également au nom de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de l'Islande, d'Israël, de Monaco, de la Norvège, de la République de Corée, de la Suisse et du Royaume-Uni; et de l'Union européenne, également au nom de ses États membres.

29. Lors du débat de haut niveau de la réunion, à la séance plénière d'ouverture, le 15 décembre, le président a informé les participants à la réunion qu'il avait mis en place un processus de consultations ministérielles pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et qu'il avait invité six ministres à diriger les consultations sur les questions non résolues qui pourraient bénéficier d'une orientation politique. Ainsi, Jochen Flashbarth (Allemagne) et Jeanne d'Arc Mujawamariya (Rwanda) dirigeraient les consultations sur la mobilisation des ressources ; Espen Barth Eide (Norvège) et Maisa Rojas (Chili) dirigeraient les consultations sur l'information de séquençage numérique ; et Yasmine Fouad (Égypte) et Steven Gilbeault (Canada) dirigeraient les consultations concernant les principaux éléments non résolus du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

30. Le 17 décembre, à la troisième séance plénière, qui a fait office de deuxième bilan, la Conférence des Parties a entendu les rapports des présidents des groupes de travail et du groupe de contact sur le budget établi au titre du point 7 sur les progrès réalisés à ce jour.

31. Le Groupe de travail a également entendu les rapports des ministres qui ont mené les consultations ministérielles dans le cadre du processus établi par le président lors du débat de haut niveau.

32. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Antigua et Barbuda (au nom des petits États insulaires en développement), Argentine, Australie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chili (également au nom de la Colombie, du Costa Rica, du Mexique et du Pérou), Colombie, Costa Rica, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Micronésie (États fédérés de), Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume Uni, Sainte-Lucie, Sénégal (au nom des États africains), Suisse et Union européenne et ses 27 États membres.

33. Des déclarations ont également été faites par les représentants de CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, de l'IIFB et de l'UICN.

34. [à compléter]

**Point 3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties**

35. À la première séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 7 décembre, la Conférence des Parties a pris note du fait que, conformément au règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties, le Bureau avait examiné la liste des observateurs admis à la réunion (CBD/COP/15/INF/2) et examinerait les pouvoirs des représentants et en ferait rapport à une séance ultérieure.

36. En conséquence, à la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre, Eric Okoree (Ghana), désigné par le Bureau lors de la première partie de la réunion comme son représentant pour faire rapport sur les pouvoirs des représentants, a informé la Conférence des Parties que 179 Parties étaient inscrites comme participant à la réunion. Le Bureau avait examiné les pouvoirs des représentants de 136 Parties qui participent à la réunion. Les pouvoirs de 114 délégations étaient pleinement conformes à l'article 18 du règlement intérieur, tandis que les pouvoirs de 19 délégations n'étaient pas pleinement conformes à l'article 18, et 43 autres délégations n'avaient pas encore présenté leurs pouvoirs.

37. [à compléter]

**Point 4. Questions en suspens**

38. La Conférence des Parties avait examiné la question à la première partie de la réunion et ne l'a pas abordée lors de la deuxième partie de la réunion.

**Point 5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties**

39. La Conférence des Parties avait précédemment décidé, dans sa décision 13/33, que sa seizième réunion se tiendrait en Türkiye.

40. À la première séance plénière de la deuxième partie de la quinzième réunion, le 7 décembre, la Conférence des Parties a pris note du fait que la dix-septième réunion devait être accueillie par une Partie de la région de l'Europe orientale et a décidé que le président consulterait les Parties et élaborerait un projet de décision sur les dates de la seizième réunion et des réunions futures, en tenant compte de la recommandation 3/19 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, qui figure dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/15/2).

41. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre, un représentant de la Türkiye a fait une déclaration en sa qualité d'hôte de la seizième réunion de la Conférence des Parties.

42. [à compléter]

**II. RAPPORTS**

**Point 6. Rapports des réunions préparatoires intersessions et régionales**

43. À la première séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 7 décembre, la Conférence des Parties a entendu des rapports sur les travaux intersessions entrepris depuis la première partie de la réunion. La Conférence des Parties était saisie du rapport de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur sa vingt-quatrième réunion (CBD/SBI/24/12), du rapport de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur sa troisième réunion (CBD/SBI/3/21) et des rapports du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur ses troisième, quatrième et cinquième réunions (CBD/WG2020/3/7, CBD/WG2020/4/4 et CBD/WG2020/5/5).

44. La Conférence des Parties a ensuite entendu les rapports oraux des présidents de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, et des coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

45. La Conférence des Parties a pris note des informations fournies et a décidé d'examiner les recommandations des organes subsidiaires au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

### **III. ADMINISTRATION ET BUDGET**

#### **Point 7. Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale**

46. À la première séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 7 décembre, la Secrétaire exécutive a rendu compte des activités du Secrétariat et présenté le projet de budget pour les programmes de travail de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2023–2024 (CBD/COP/15/7).

47. La Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de contact sur le budget, présidé par Hamdallah Zedan (Égypte) et chargé d'examiner en détail le projet de budget pour l'exercice biennal 2023–2024.

48. [à compléter]

### **IV. EXAMEN DE L'APPLICATION**

#### **Point 8. Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité**

##### **A. Éclaircir la base de données scientifiques et techniques pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**

49. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail I]

50. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/15/L.3 et l'a adopté en tant que décision 15/[XX] (pour le texte, voir le chapitre I, page [ ]).

##### **B. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020**

51. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail I]

52. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre 2022, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/15/L.4 et l'a adopté en tant que décision 15/XX (pour le texte, voir le chapitre I, page [ ]).

### **V. CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020, QUESTIONS CONNEXES ET MÉCANISMES VISANT À AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE**

#### **Point 9. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**

##### **A. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**

53. [à compléter]

##### **B. Cadres de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**

54. [à compléter]

##### **C. Stratégie de communication**

55. [à compléter]

**D. Plan d'action pour l'égalité entre les sexes**

56. [à compléter]

**Point 10. Renforcer l'intégration des dispositions relatives à l'article 8 j) et aux dispositions connexes**

**A. Élaboration d'un nouveau programme de travail et de dispositions institutionnelles concernant l'article 8 j) et les dispositions connexes**

57. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail]

58. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre 2022, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/15/L.8 et l'a adopté en tant que décision 15/[ ] (pour le texte, voir le chapitre I, page [ ]).

59. Le représentant de l'IIFB fait une déclaration.

**B. Dialogue approfondi sur l'article 8 j) et les dispositions connexes**

60. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail I]

61. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre 2022, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/15/L.6 et l'a adopté en tant que décision 15/[ ] (pour le texte, voir le chapitre I, page [ ]).

**C. Recommandations de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones**

62. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail I]

63. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre 2022, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/15/L.7 et l'a adopté en tant que décision 15/[ ] (pour le texte, voir chap. I, page [ ]).

**Point 11. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques**

64. [à compléter]

**Point 12. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement**

**A. Mobilisation des ressources**

65. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail I]

66. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre 2022, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, également au nom d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, de la Bolivie, de Cuba, de l'Équateur, des États africains, du Guatemala, d'Haïti, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Paraguay, des Philippines, de la République dominicaine et du Venezuela (République bolivarienne du); de la Colombie, également au nom du Chili, du Costa Rica, du Mexique et du Pérou; du Honduras.

67. [à compléter]

**B. Mécanisme de financement**

68. [à compléter]

**Point 13. Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique, et gestion des connaissances et communication**

**A. Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique**

69. [à compléter]

**B. Gestion des connaissances**

70. [à compléter]

**C. Communication**

71. [à compléter]

**Point 14. Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen**

72. [à compléter]

**Point 15. Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales**

**A. Programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

73. [à compléter]

**B. Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales**

74. [à compléter]

**Point 16. Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs**

**A. Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs : approche stratégique à long terme pour intégrer la biodiversité**

75. [à compléter]

**B. Collaboration avec les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales pour améliorer la mise en oeuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**

76. [à compléter]

**Point 17. Examen de l'efficacité des processus établis au titre de la Convention et de ses Protocoles**

77. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail I]

78. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre 2022, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/15/L.9 et l'a adopté en tant que décision 15/[ ] (pour le texte, voir le chapitre I, page [ ]).

**Point 18. Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties**

79. [à compléter]

**VI. AUTRES QUESTIONS TECHNIQUES**

**Point 19. Aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone**

80. [à compléter]

**Point 20. Biodiversité marine et côtière**

**A. Aires marines d'importance écologique ou biologique**

81. [à compléter]

**B. Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine et côtière**

82. [à compléter]

**Point 21. Espèces exotiques envahissantes**

83. [à compléter]

**Point 22. Gestion durable de la faune sauvage**

84. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail I]

85. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre 2022, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/15/L.5 et l'a adopté en tant que décision 15/[ ] (pour le texte, voir le chapitre I, page [ ]).

86. Le représentant du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage a fait une déclaration.

**Point 23. Biodiversité et changement climatique**

87. [à compléter]

**Point 24. Biodiversité et agriculture**

88. [à compléter]

**Point 25. Biodiversité et santé**

89. [à compléter]

**Point 26. Nature et culture**

90. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail I]

91. À la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 10 décembre 2022, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/15/L.10 et l'a adopté en tant que décision 15/[ ] (pour le texte, voir le chapitre I, page [ ]).

**Point 27. Biologie de synthèse**

92. [à compléter]

**VII. DERNIÈRES QUESTIONS**

**Point 28. Questions diverses**

93. [à compléter]

**Point 29. Adoption du rapport**

94. [à compléter]

**Point 30. Clôture de la réunion**

95. [à compléter]

---